

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 20 mars 2023 à 16 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Claire Rocher, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Les conseillers Victor Dingman et François Tanguay sont absents.
La greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du Règlement n° 23-514-résiduel modifiant le règlement de zonage n° 16-430;
4. Résolutions en vertu de l'article 136 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption des règlements n° 23-514-1 à 23-514-120 modifiant le règlement de zonage n° 16-430;
5. Résolution fixant la date du registre à l'égard des règlements 23-514-1 à 23-514-120;
6. Offre de services professionnels pour une patinoire bétonnée;
7. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2023-03-102)

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. RÉOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 135 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 23-514-RÉSIDUEL MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16 430 (103)

2023-03-103

ATTENDU l'adoption du premier projet de *Règlement n° 23-514* le 16 janvier 2023, modifiant le *Règlement de zonage n° 16-430*;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 février 2023, sur le premier projet de *Règlement n° 23-514*;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de *Règlement n° 23-514* le 6 mars 2023, modifiant le *Règlement de zonage n° 16-430*;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à jour les définitions des usages « résidence de tourisme » et « résidence principale de tourisme » afin de mieux encadrer ces deux types d'usage sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir les prohibitions et permissions actuelles concernant les résidences de tourisme et les résidences principales de tourisme, dans certaines zones de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de confirmer la prohibition de la résidence principale de tourisme dans les zones où cet usage est déjà prohibé et de suivre la procédure particulière d'approbation référendaire, conformément aux articles 73 et 126 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*;

ATTENDU QU'il est nécessaire, en vertu du deuxième alinéa de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et compte tenu que 120 zones sont réputées avoir rempli une demande valide pour tenir un registre sur la disposition prohibant les résidences principales de tourisme dans ces zones, d'adopter un règlement qui ne contient que les dispositions du second projet qui n'ont fait l'objet d'aucune demande valide. Ce règlement est intitulé « Règlement 23-514-résiduel » ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

d'adopter avec changement, le *Règlement n° 23-514-résiduel modifiant le Règlement de zonage n° 16-430*.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement présenté pour adoption a été mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse :

<https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

ADOPTÉE

4. RÉSOLUTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 136 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DES RÈGLEMENTS N° 23-514-1 À 23-514-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16-430;

ATTENDU l'adoption du premier projet de *Règlement n° 23-514* le 16 janvier 2023, modifiant le *Règlement de zonage n° 16-430*;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 février 2023, sur le premier projet de *Règlement n° 23-514*;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de *Règlement n° 23-514* le 6 mars 2023, modifiant le *Règlement de zonage n° 16-430*;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir les prohibitions et permissions actuelles concernant les résidences de tourisme et les résidences principales de tourisme, dans certaines zones de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de confirmer la prohibition de la résidence principale de tourisme dans les zones où cet usage est déjà prohibé et de suivre la procédure particulière d'approbation référendaire, conformément aux articles 73 et 126 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*;

ATTENDU QU'il est nécessaire, en vertu de l'article 136 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et compte tenu que 120 zones sont réputées avoir rempli une demande valide pour tenir un registre sur la disposition prohibant les résidences principales de tourisms dans ces zones, d'adopter 120 règlements distincts contenant uniquement la disposition qui sera soumise à un registre. Ces règlements sont intitulés « Règlement 23-514-1 à Règlement 23-514-120 » ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement présenté pour adoption a été mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité :

<https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

EN CONSÉQUENCE,

4.1 Adoption du Règlement n° 23-514-1 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (104)

2023-03-104 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-1 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-1 porte sur la zone 1.1-RV.

ADOPTÉE

4.2 Adoption du Règlement n° 23-514-2 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (105)

2023-03-105 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-2 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-2 porte sur la zone 1.2-RV.

ADOPTÉE

4.3 Adoption du Règlement n° 23-514-3 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (106)

2023-03-106 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-3 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-3 porte sur la zone 1.3.-RUc.

ADOPTÉE

4.4 Adoption du Règlement n° 23-514-4 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (107)

2023-03-107 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-4 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-4 porte sur la zone 1.4-AF2.

ADOPTÉE

4.5 Adoption du Règlement n° 23-514-5 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (108)

2023-03-108 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-5 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-5 porte sur la zone 1.5-IDR

ADOPTÉE

4.6 **Adoption du Règlement n° 23-514-6 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (109)

2023-03-109 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-6 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-6 porte sur la zone 1.6-RV

ADOPTÉE

4.7 **Adoption du Règlement n° 23-514-7 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (110)

2023-03-110 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-7 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-7 porte sur la zone 1.7-AF2.

ADOPTÉE

4.8 **Adoption du Règlement n° 23-514-8 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (111)

2023-03-111 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-8 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-8 porte sur la zone 1.8.A-RUpe.

ADOPTÉE

4.9 **Adoption du Règlement n° 23-514-9 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (112)

2023-03-112 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-9 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-9 porte sur la zone 1.8.B-RUpe.

ADOPTÉE

4.10 **Adoption du Règlement n° 23-514-10 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (113)

2023-03-113 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-10 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-10 porte sur la zone 1.8.C-RUpe.

ADOPTÉE

4.11 Adoption du Règlement n° 23-514-11 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (114)

2023-03-114 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-11 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-11 porte sur la zone 1.8.D-RUpe.

ADOPTÉE

4.12 Adoption du Règlement n° 23-514-12 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (115)

2023-03-115 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-12 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-12 porte sur la zone 1.9-LH.

ADOPTÉE

4.13 Adoption du Règlement n° 23-514-13 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (116)

2023-03-116 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-13 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-13 porte sur la zone 1.10-RTc.

ADOPTÉE

4.14 Adoption du Règlement n° 23-514-14 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (117)

2023-03-117 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-14 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-14 porte sur la zone 1.11-LH.

ADOPTÉE

4.15 Adoption du Règlement n° 23-514-15 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (118)

2023-03-118 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-15 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-15 porte sur la zone 1.12-RVc.

ADOPTÉE

4.16 Adoption du Règlement n° 23-514-16 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (119)

2023-03-119 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-16 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-16 porte sur la zone 2.1-CON.

ADOPTÉE

4.17 Adoption du Règlement n° 23-514-17 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (120)

2023-03-120 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-17 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-17 porte sur la zone 2.4-RTc.

ADOPTÉE

4.18 Adoption du Règlement n° 23-514-18 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (121)

2023-03-121 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-18 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-18 porte sur la zone 2.5-LH.

ADOPTÉE

4.19 Adoption du Règlement n° 23-514-19 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (122)

2023-03-122 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-19 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-19 porte sur la zone 2.6-RV.

ADOPTÉE

4.20 Adoption du Règlement n° 23-514-20 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (123)

2023-03-123 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-20 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-20 porte sur la zone 2.7-RV.

ADOPTÉE

4.21 **Adoption du Règlement n° 23-514-21 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (124)

2023-03-124

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-21 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-21 porte sur la zone 2.8-RV.

ADOPTÉE

4.22 **Adoption du Règlement n° 23-514-22 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (125)

2023-03-125

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-22 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-22 porte sur la zone 2.9-AF1.

ADOPTÉE

4.23 **Adoption du Règlement n° 23-514-23 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (126)

2023-03-126

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-23 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-23 porte sur la zone 2.10-AF2.

ADOPTÉE

4.24 **Adoption du Règlement n° 23-514-24 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (127)

2023-03-127

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter *le Règlement n° 23-514-24 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-24 porte sur la zone 2.11-LH.

ADOPTÉE

4.25 **Adoption du Règlement n° 23-514-25 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (128)

2023-03-128 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-25 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-25 porte sur la zone 2.12-LH.

ADOPTÉE

4.26 **Adoption du Règlement n° 23-514-26 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (129)

2023-03-129 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-26 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-26 porte sur la zone 2.13-LH.

ADOPTÉE

4.27 **Adoption du Règlement n° 23-514-27 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (130)

2023-03-130 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-27 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-27 porte sur la zone 2.14-LH.

ADOPTÉE

4.28 **Adoption du Règlement n° 23-514-28 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (131)

2023-03-131 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-28 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-28 porte sur la zone 2.15-P.

ADOPTÉE

4.29 **Adoption du Règlement n° 23-514-29 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (132)

2023-03-132 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-29 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-29 porte sur la zone 2.16-LH.

ADOPTÉE

4.30 Adoption du Règlement n° 23-514-30 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (133)

2023-03-133

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-30 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-30 porte sur la zone 2.17-LH.

ADOPTÉE

4.31 Adoption du Règlement n° 23-514-31 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (134)

2023-03-134

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-31 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-31 porte sur la zone 2.18-LH.

ADOPTÉE

4.32 Adoption du Règlement n° 23-514-32 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (135)

2023-03-135

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-32 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-32 porte sur la zone 2.19-RVc.

ADOPTÉE

4.33 Adoption du Règlement n° 23-514-33 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (136)

2023-03-136

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-33 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-33 porte sur la zone 2.20-RVc.

ADOPTÉE

4.34 **Adoption du Règlement n° 23-514-34 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (137)

2023-03-137 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-34 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-34 porte sur la zone 3.1-RUpe.

ADOPTÉE

4.35 **Adoption du Règlement n° 23-514-35 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (138)

2023-03-138 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-35 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-35 porte sur la zone 3.2-RUpe.

ADOPTÉE

4.36 **Adoption du Règlement n° 23-514-36 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (139)

2023-03-139 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-36 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-36 porte sur la zone 3.3-RV.

ADOPTÉE

4.37 **Adoption du Règlement n° 23-514-37 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (140)

2023-03-140 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-37 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-37 porte sur la zone 3.4-RV.

ADOPTÉE

4.38 **Adoption du Règlement n° 23-514-38 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (141)

2023-03-141 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-38 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-38 porte sur la zone 3.5-RUpe.

ADOPTÉE

4.39 Adoption du Règlement n° 23-514-39 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (142)

2023-03-142 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-39 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-39 porte sur la zone 3.6-AF2.

ADOPTÉE

4.40 Adoption du Règlement n° 23-514-40 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (143)

2023-03-143 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-40 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-40 porte sur la zone 3.7-LH.

ADOPTÉE

4.41 Adoption du Règlement n° 23-514-41 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (144)

2023-03-144 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-41 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-41 porte sur la zone 3.8-LH.

ADOPTÉE

4.42 Adoption du Règlement n° 23-514-42 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (145)

2023-03-145 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-42 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-42 porte sur la zone 3.9-LH.

ADOPTÉE

4.43 **Adoption du Règlement n° 23-514-43 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (146)

2023-03-146 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-43 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-43 porte sur la zone 3.10-LH.

ADOPTÉE

4.44 **Adoption du Règlement n° 23-514-44 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (147)

2023-03-147 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-44 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-44 porte sur la zone 3.11-LH.

ADOPTÉE

4.45 **Adoption du Règlement n° 23-514-45 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (148)

2023-03-148 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-45 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-45 porte sur la zone 3.12-RUpe.

ADOPTÉE

4.46 **Adoption du Règlement n° 23-514-46 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (149)

2023-03-149 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-46 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-46 porte sur la zone 4.1.A-RUpe.

ADOPTÉE

4.47 **Adoption du Règlement n° 23-514-47 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (150)

2023-03-150 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-47 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-47 porte sur la zone 4.1.C-RUpe.

ADOPTÉE

4.48 Adoption du Règlement n° 23-514-48 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (151)

2023-03-151 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-48 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-48 porte sur la zone 4.1.D-RUpe.

ADOPTÉE

4.49 Adoption du Règlement n° 23-514-49 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (152)

2023-03-152 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-49 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-49 porte sur la zone 4.1.E-RUpe.

ADOPTÉE

4.50 Adoption du Règlement n° 23-514-50 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (153)

2023-03-153 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-50 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-50 porte sur la zone 4.2-RU.

ADOPTÉE

4.51 Adoption du Règlement n° 23-514-51 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (154)

2023-03-154 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-51 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-51 porte sur la zone 4.3-A.

ADOPTÉE

4.52 **Adoption du Règlement n° 23-514-52 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (155)

2023-03-155 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-52 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-52 porte sur la zone 4.4-AF2c.

ADOPTÉE

4.53 **Adoption du Règlement n° 23-514-53 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (156)

2023-03-156 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-53 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-53 porte sur la zone 4.5-Ac.

ADOPTÉE

4.54 **Adoption du Règlement n° 23-514-54 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (157)

2023-03-157 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-54 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-54 porte sur la zone 4.6-AF2c.

ADOPTÉE

4.55 **Adoption du Règlement n° 23-514-55 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (158)

2023-03-158 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-55 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-55 porte sur la zone 4.7-LH.

ADOPTÉE

4.56 **Adoption du Règlement n° 23-514-56 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (159)

2023-03-159 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-56 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-56 porte sur la zone 4.8-LH.

ADOPTÉE

4.57 Adoption du Règlement n° 23-514-57 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (160)

2023-03-160 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-57 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-57 porte sur la zone 4.9-LH.

ADOPTÉE

4.58 Adoption du Règlement n° 23-514-58 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (161)

2023-03-161 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-58 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-58 porte sur la zone 4.10-A.

ADOPTÉE

4.59 Adoption du Règlement n° 23-514-59 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (162)

2023-03-162 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-59 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-59 porte sur la zone 5.1.A-RUpe.

ADOPTÉE

4.60 Adoption du Règlement n° 23-514-60 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (163)

2023-03-163 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-60 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-60 porte sur la zone 5.1.B-RUpe.

ADOPTÉE

4.61 **Adoption du Règlement n° 23-514-61 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (164)

2023-03-164 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-61 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-61 porte sur la zone 5.2-RUpe.

ADOPTÉE

4.62 **Adoption du Règlement n° 23-514-62 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (165)

2023-03-165 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-62 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-62 porte sur la zone 5.3-RUpe.

ADOPTÉE

4.63 **Adoption du Règlement n° 23-514-63 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (166)

2023-03-166 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-63 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-63 porte sur la zone 5.4-RU.

ADOPTÉE

4.64 **Adoption du Règlement n° 23-514-64 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (167)

2023-03-167 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-64 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-64 porte sur la zone 5.5-RU.

ADOPTÉE

4.65 **Adoption du Règlement n° 23-514-65 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (168)

2023-03-168 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 23-514-65 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.*

Le règlement n° 23-514-65 porte sur la zone 5.6.A-RUpe.

ADOPTÉE

4.66 **Adoption du Règlement n° 23-514-66 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (169)

2023-03-169

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-66 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-66 porte sur la zone 5.6.B-RUpe.

ADOPTÉE

4.67 **Adoption du Règlement n° 23-514-67 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (170)

2023-03-170

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-67 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-67 porte sur la zone 5.6.C-RUpe.

ADOPTÉE

4.68 **Adoption du Règlement n° 23-514-68 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (171)

2023-03-171

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-68 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-68 porte sur la zone 5.7-RU.

ADOPTÉE

4.69 **Adoption du Règlement n° 23-514-69 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (172)

2023-03-172

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-69 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-69 porte sur la zone 5.8-AF2.

ADOPTÉE

4.70 **Adoption du Règlement n° 23-514-70 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (173)

2023-03-173 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-70 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-70 porte sur la zone 5.9-RUc.

ADOPTÉE

4.71 **Adoption du Règlement n° 23-514-71 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (174)

2023-03-174 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-71 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-71 porte sur la zone 5.10-RUc.

ADOPTÉE

4.72 **Adoption du Règlement n° 23-514-72 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (175)

2023-03-175 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-72 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-72 porte sur la zone 5.11-AF2.

ADOPTÉE

4.73 **Adoption du Règlement n° 23-514-73 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (176)

2023-03-176 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-73 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-73 porte sur la zone 5.12-AF2c.

ADOPTÉE

4.74 **Adoption du Règlement n° 23-514-74 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (177)

2023-03-177 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-74 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-74 porte sur la zone 5.13-AF2c.

ADOPTÉE

4.75 Adoption du Règlement n° 23-514-75 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (178)

2023-03-178 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-75 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-75 porte sur la zone 5.14-AF2.

ADOPTÉE

4.76 Adoption du Règlement n° 23-514-76 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (179)

2023-03-179 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-76 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-76 porte sur la zone 5.15-AF1.

ADOPTÉE

4.77 Adoption du Règlement n° 23-514-77 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (180)

2023-03-180 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-77 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-77 porte sur la zone 5.16-RUpu.

ADOPTÉE

4.78 Adoption du Règlement n° 23-514-78 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (181)

2023-03-181 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-78 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-78 porte sur la zone 5.17-RUpu.

ADOPTÉE

4.79 **Adoption du Règlement n° 23-514-79 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (182)

2023-03-182 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-79 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-79 porte sur la zone 5.20-RUpu.

ADOPTÉE

4.80 **Adoption du Règlement n° 23-514-80 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (183)

2023-03-183 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-80 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-80 porte sur la zone 5.21-Rdev.

ADOPTÉE

4.81 **Adoption du Règlement n° 23-514-81 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (184)

2023-03-184 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-81 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-81 porte sur la zone 5.22-AF2.

ADOPTÉE

4.82 **Adoption du Règlement n° 23-514-82 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (185)

2023-03-185 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-82 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-82 porte sur la zone 5.23-ID.

ADOPTÉE

4.83 **Adoption du Règlement n° 23-514-83 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (186)

2023-03-186 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-83 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-83 porte sur la zone 5.24-LH.

ADOPTÉE

4.84 Adoption du Règlement n° 23-514-84 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (187)

2023-03-187

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-84 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-84 porte sur la zone 5.25-LH.

ADOPTÉE

4.85 Adoption du Règlement n° 23-514-85 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (188)

2023-03-188

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-85 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-85 porte sur la zone 5.26-RU.

ADOPTÉE

4.86 Adoption du Règlement n° 23-514-86 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (189)

2023-03-189

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-86 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-86 porte sur la zone 5.27-LH.

ADOPTÉE

4.87 Adoption du Règlement n° 23-514-87 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (190)

2023-03-190

Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-87 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-87 porte sur la zone 5.28-LH.

ADOPTÉE

4.88 **Adoption du Règlement n° 23-514-88 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (191)

2023-03-191 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-88 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-88 porte sur la zone 5.29-RUc.

ADOPTÉE

4.89 **Adoption du Règlement n° 23-514-89 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (192)

2023-03-192 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-89 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-89 porte sur la zone 5.30-RU.

ADOPTÉE

4.90 **Adoption du Règlement n° 23-514-90 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (193)

2023-03-193 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-90 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-90 porte sur la zone 5.31-RUc.

ADOPTÉE

4.91 **Adoption du Règlement n° 23-514-91 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (194)

2023-03-194 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-91 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-91 porte sur la zone 5.32-P.

ADOPTÉE

4.92 **Adoption du Règlement n° 23-514-92 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (195)

2023-03-195 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-92 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-92 porte sur la zone 5.33-UL.

ADOPTÉE

4.93 Adoption du Règlement n° 23-514-93 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (196)

2023-03-196

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-93 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-93 porte sur la zone 6.1-AF2.

ADOPTÉE

4.94 Adoption du Règlement n° 23-514-94 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (197)

2023-03-197

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-94 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-94 porte sur la zone 6.2-ID.

ADOPTÉE

4.95 Adoption du Règlement n° 23-514-95 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (198)

2023-03-198

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-95 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-95 porte sur la zone 6.3-ID.

ADOPTÉE

4.96 Adoption du Règlement n° 23-514-96 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (199)

2023-03-199

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-96 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-96 porte sur la zone 6.4-IDR.

ADOPTÉE

4.97 **Adoption du Règlement n° 23-514-97 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (200)

2023-03-200 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-97 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-97 porte sur la zone 6.5-ID.

ADOPTÉE

4.98 **Adoption du Règlement n° 23-514-98 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (201)

2023-03-201 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-98 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-98 porte sur la zone 6.6-AF2.

ADOPTÉE

4.99 **Adoption du Règlement n° 23-514-99 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (202)

2023-03-202 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-99 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-99 porte sur la zone 6.7-AF2.

ADOPTÉE

4.100 **Adoption du Règlement n° 23-514-100 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (203)

2023-03-203 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-100 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-100 porte sur la zone 6.8-ID.

ADOPTÉE

4.101 **Adoption du Règlement n° 23-514-101 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (204)

2023-03-204 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-101 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-101 porte sur la zone 6.9-LH.

ADOPTÉE

4.102 **Adoption du Règlement n° 23-514-102 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (205)

2023-03-205 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
 appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-102 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-102 porte sur la zone 7.1-IDR.

ADOPTÉE

4.103 **Adoption du Règlement n° 23-514-103 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (206)

2023-03-206 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
 appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-103 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-103 porte sur la zone 7.2-ID.

ADOPTÉE

4.104 **Adoption du Règlement n° 23-514-104 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (207)

2023-03-207 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
 appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-104 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-104 porte sur la zone 7.3-ID.

ADOPTÉE

4.105 **Adoption du Règlement n° 23-514-105 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (208)

2023-03-208 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
 appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-105 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-105 porte sur la zone 7.4-A.

ADOPTÉE

4.106 **Adoption du Règlement n° 23-514-106 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (209)

2023-03-209 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-106 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-106 porte sur la zone 7.5-AF2.

ADOPTÉE

4.107 **Adoption du Règlement n° 23-514-107 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (210)

2023-03-210 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-107 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-107 porte sur la zone 7.6-AF2.

ADOPTÉE

4.108 **Adoption du Règlement n° 23-514-108 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (211)

2023-03-211 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-108 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-108 porte sur la zone 7.7-IDR.

ADOPTÉE

4.109 **Adoption du Règlement n° 23-514-109 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (212)

2023-03-212 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-109 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-109 porte sur la zone 7.8-ID.

ADOPTÉE

4.110 **Adoption du Règlement n° 23-514-110 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (213)

2023-03-213 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-110 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-110 porte sur la zone 7.9-LH.

ADOPTÉE

4.111 Adoption du Règlement n° 23-514-111 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (214)

2023-03-214 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-111 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-111 porte sur la zone 7.10-RU.

ADOPTÉE

4.112 Adoption du Règlement n° 23-514-112 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (215)

2023-03-215 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-112 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-112 porte sur la zone 7.11-A.

ADOPTÉE

4.113 Adoption du Règlement n° 23-514-113 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (216)

2023-03-216 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-113 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-113 porte sur la zone 7.12-RV.

ADOPTÉE

4.114 Adoption du Règlement n° 23-514-114 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (217)

2023-03-217 Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-114 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-114 porte sur la zone 7.13-LH.

ADOPTÉE

4.115 **Adoption du Règlement n° 23-514-115 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (218)

2023-03-218 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-115 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-115 porte sur la zone 7.14-LH.

ADOPTÉE

4.116 **Adoption du Règlement n° 23-514-116 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (219)

2023-03-219 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-116 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-116 porte sur la zone 7.15-LH.

ADOPTÉE

4.117 **Adoption du Règlement n° 23-514-117 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (220)

2023-03-220 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-117 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-117 porte sur la zone 7.16-AF2.

ADOPTÉE

4.118 **Adoption du Règlement n° 23-514-118 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (221)

2023-03-221 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-118 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-118 porte sur la zone 7.17-ID.

ADOPTÉE

4.119 **Adoption du Règlement n° 23-514-119 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430** (222)

2023-03-222 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-119 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-119 porte sur la zone 8.1-AF2.

ADOPTÉE

4.120 Adoption du Règlement n° 23-514-120 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430 (223)

2023-03-223 **Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le Règlement n° 23-514-120 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430.

Le règlement n° 23-514-120 porte sur la zone 8.2-RV.

ADOPTÉE

5. RÉSOLUTION FIXANT LA DATE DU REGISTRE À L'ÉGARD DES RÈGLEMENTS 23-514-1 À 23-514-120 (224)

ATTENDU les règlements n° 23-514-1 à 23-514-120 modifiant le règlement de zonage no 16-430 et portant sur les résidences de tourisme, adoptés par le conseil municipal en vertu des résolutions 2023-03-104 à 2023-03-223;

ATTENDU QUE ces règlements sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

2023-03-224 **Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

De fixer la date de la tenue du registre à l'égard de chacun des règlements susmentionnés le mardi 4 avril 2023 de 9 h à 19 h.

ADOPTÉE

6. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE PATINOIRE BÉTONNÉE (225)

2023-03-225 **ATTENDU QUE** le 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement de gestion contractuelle 22-500*;

ATTENDU QUE l'article 6 de ce règlement prévoit que peuvent être adjugés de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de dépense obligeant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a le projet de réaliser une dalle en béton pour la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services de Les Services EXP inc. au montant forfaitaire de 30 700 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 16 mars 2023.

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (226)

2023-03-226

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère C. Rocher, l'assemblée est levée à 16 h 20.

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière